



TRIBUNE LIBRE

Décourageant !

Par Hubert Tassin, président de l'Association des PP

« *Jour de Galop* nous propose une chronique fort bien rédigée – et parfois provocatrice – à la fin de chaque numéro. Celle de jeudi dernier n'échappe pas à la règle. Sous le titre « *Encourageant* », elle estime que la réflexion engagée par le Conseil d'administration de *France Galop* sur une éventuelle baisse des allocations en 2018 constituerait une démarche positive et ... encourageante.



On ne peut pas s'arrêter au jeu de mot. Une telle chronique a pour objet de faire réagir : je m'empresse de dire que le titre de cet article aurait pu être à l'inverse, « *Décourageant* », tant le risque est grand que les propriétaires le vivent ainsi, entraînant la filière dans une spirale de récession très sévère.

Baisser les allocations, c'est d'abord condamner d'emblée toute négociation avec l'État. Et justifier au fond la politique publique des jeux et paris qui a volontairement rompu les équilibres depuis 2011 au détriment des chevaux. Comment expliquer aux ministres, aux candidats à l'élection présidentielle, que sans une réorganisation de la politique des jeux en France, les courses françaises sombreront comme cela a été le cas pour d'autres voisins européens ? Si un simple mouvement du curseur des allocations suffit à rétablir les choses, ils ne seront que trop heureux de ne pas avoir à se saisir du dossier.

L'affaire va cependant au-delà de la tactique. Les propriétaires – les financiers de l'écosystème avec les parieurs – ne seraient évidemment pas indifférents face à une baisse des allocations au seul motif qu'ils en comprendraient qu'une politique publique irresponsable l'imposerait. La courbe des effectifs à l'entraînement est à cet égard révélatrice et sa tendance baissière a été fortement accélérée lors des hausses successives du taux de T.V.A.

Comme n'importe quel autre agent économique, le propriétaire s'adapte et réorganise donc ses opérations en fonction de l'équation financière. En l'espèce, en fonction de l'espoir de gain. Le choix de l'appauvrissement aurait des conséquences directes, immédiates et concrètes sur les efforts des propriétaires.

Les responsables des sociétés de courses et, plus encore, les hommes et femmes en charge de la politique publique, ne doivent pas perdre de vue "l'effet multiplicateur" propre à l'activité des propriétaires. Leurs investissements globaux se calent sur le double des enveloppes d'allocations. C'est le fameux taux de couverture de leurs dépenses qui se situe autour de 50 %. Une baisse des allocations entraînerait mécaniquement une baisse de ce que les propriétaires investissent. Dix pour cent d'allocations en moins au Galop, ce serait une réduction de 25 millions d'euros et donc, finalement, 50 millions de moins injectés. Cinquante millions de dépenses non délocalisables, d'emploi d'honoraires, de fournitures.

Les conséquences sur les entreprises d'entraînement et d'élevage seraient violentes. Au-delà, c'est le modèle des courses françaises et leur mission d'aménagement du territoire, y compris au travers de la pérennité des hippodromes, qui serait fragilisé.

Si gouverner c'est prévoir, ce ne peut être renoncer et, encore moins, s'inscrire dans une stratégie suicidaire. L'exercice théorique des conditions de gestion de la récession peut se justifier et, sans doute, il mettra en évidence les risques de dérapage. Comme tous les administrateurs de *France Galop*, je me livrerai à cet exercice qui s'inscrirait dans une réduction d'un déficit annuel de *France Galop* de 35 millions d'euros que certains qualifient, totalement à tort, de structurel. Mais il y a fort à parier que, même en se limitant à l'étude du pire, beaucoup de propriétaires jugent le contexte plutôt... décourageant. »